

Où voir le film cultivons la terre ?

<http://www.resogm.org/spip.php?article82>

le vendredi 20 mars 2009 de 19:30 à 22:00

LIEU : au Majestic de Firminy (rue Limousin) (42)

Soirée-débat autour du film "Cultivons la terre", pour une agriculture durable, innovante et sans OGM...

Organisé par Pour le Partage de la Culture (antenne de l'Université Pour Tous), en partenariat avec Coop En Sel, Oxygène pour l'Ondaine, les Réseaux citoyens de St-Etienne, le CCFD-Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement...

Débat avec la participation de Gérard Boinon et de Dominique Viannay, de Rés'OGM info.

PAF : 5 euros, gratuit pour les moins de 18 ans, 2 euros pour étudiants et chômeurs.

Contact pour cette soirée : [Réjean Paquin](#)

le mardi 24 mars 2009 de 20:00 à 23:00

LIEU : **St Vérand (38)**

Projection de Cultivons la terre, organisée par Espace Nature Isère, à la salle des fêtes

le vendredi 27 mars 2009 de 19:50 à 22:30

LIEU : **Bonson (42160)**

projection du film « " Cultivons la Terre " Suivi d'un débat animé par Gérard Boinon de Rés'OGM Info et de Jean-Luc Robert et Bernard Villars de zerogm 42

le samedi 28 mars 2009

LIEU : **Draguignan**

Projection de Cultivons la terre, organisé L'AMAP du Flayosquet. en présence de Marie-Aude Cornu, animatrice Rés'OGM Info

le jeudi 2 avril 2009 de 20:00 à 23:00

LIEU : **Chably (42)**

Projection de Cultivons la terre et débat sur l'alimentation et l'agriculture, avec Gérard Leras. Organisée par Attac en Roannais.

le vendredi 3 avril 2009 de 20:00 à 23:00

LIEU : **Limas (69)**

Projection de Cultivons la terre, organisé par AEL, 11 rue Pierre Ponot (la même rue que la Mairie de Limas), en présence de Gérard Boinon

le jeudi 9 avril 2009

LIEU : **Lons le Saunier. Lycée Monmorot**

en soirée. Projection de Cultivons la terre, en présence de Gérard Boinon, Emmanuel Champon, Emmanuel Maheu, agriculteurs protagonistes du film et Marie-Aude Cornu, animatrice de Rés'OGM Info. organisés par Jura Nature Environnement

le mardi 14 avril 2009

LIEU : **Angoulême (16)**

Projection de Cultivons la terre, à la MJC Ma campagne, organisée par l'Association Marchez Bio

le mercredi 22 avril 2009 de 20:00 à 22:30

LIEU : **Abbaye de Neumunster, Luxembourg**

projection de cultivons la terre suivi d'un débat. Plus d'infos : [http://www.ccrn.lu/Media/pdf/Gudde\\_Grond\\_15.pdf](http://www.ccrn.lu/Media/pdf/Gudde_Grond_15.pdf)

le vendredi 24 avril 2009

LIEU : **Chazay d'Azergues (69)**

en soirée. Projection de Cultivons la terre, en présence de Gérard Boinon.

le jeudi 30 avril 2009 de 20:00 à 22:30

LIEU : **MJC Vieux Lyon, Lyon 5ème (69)**

Projection de Cultivons la terre, en présence de michel Stadler et Benoit Ronzon. Plus d'info sur <http://www.micduvieuxlyon.com/>

Agenda des conférences débats et formations:

□ le mercredi 18 mars 2009 de 18:00 à 20:30

LIEU : **IUT La doua. Amphi A**

Projection Le Pollen de la discorde. Avec Lilian Ceballos et Marie-Aude Cornu.

le samedi 28 mars 2009

LIEU : **Lamastre (07)**

en soirée. Conférence débat Les OGM qu'est ce que c'est ? avec Christian Vélot. organisé par l'association Silice

le samedi 28 mars 2009 de 16:00 à 18:00

LIEU : **Lacenas (69) Foire vin bio Sana Terra**

conférence débat avec Vincent Gasse, Rés'OGM Info sur les OGM.

**Nouveautés à la médiathèque à emprunter ou à consulter**

<http://www.resogm.org/spip.php?article100>

**ATTENTION** changement de tarifs pour les Brochures **Ma commune et les OGM**  
**4 € les 10 au lieu de 2 €**  
**30 € les 100 au lieu de 15 €**

---

**Mercredi, Burdignes devant le tribunal administratif**

le 09.03.2009 Le Progrès

Comme prévu, l'arrêté municipal de cette commune du Pilat interdisant les cultures d'OGM sur son sol est attaqué par le préfet de la Loire. Le dossier sera étudié le mercredi 10 mars à Lyon

Ce n'est pas une surprise, le préfet de la Loire a enclenché la procédure devant le tribunal administratif. Objectif : casser l'arrêté municipal qui interdit les cultures d'OGM sur le territoire communal. « On s'y attendait nous a dit le maire Sophie Tricot, « la plupart des arrêtés ont été attaqués, sauf à Dieulefit (Drôme). Mais ce qu'on aimerait c'est que le préfet entende un peu mieux la voix des consommateurs.

Nous avons donc appris que cette affaire serait étudiée par le tribunal administratif le mercredi 11 mars au matin.

La commune de Burdignes ne sera pas représentée par son maire, ni même par l'avocat parisien chargé de ces dossiers car la procédure est écrite et non plaidée dans ce cas-là. La décision tombe en général un mois après.

On rappellera qu'à la mi-janvier 2009, la commune de Burdignes, dans le Pilat, a pris un arrêté interdisant les cultures d'organismes génétiquement modifiés sur son territoire. Valable un an, l'arrêté a bien sûr valeur symbolique propre à susciter une riposte préfectorale, un maire n'étant pas habilité à prendre de telles décisions. Sophie Tricot, nous a rappelé hier l'esprit de cette décision : « L'arrêté n'a pas été pris par peur de voir les grands lobbies OGM s'implanter ici. Nous n'avons pas ici de surfaces planes à cultiver. L'intérêt, c'est que la question soit mise sur la place publique. Ce n'est pas au maire de décider s'il veut ou ne veut pas d'OGM sur sa commune ». Et elle précise qu'en se positionnant ainsi dans un débat où ce sont en général des spécialistes, anti ou pro OGM et des représentants de l'État qui s'interpellent, les maires ont leur mot à dire, avec à l'esprit la protection et la mise en valeur d'un savoir-faire : « Nous avons ici des agriculteurs qui font une agriculture de qualité. Ils font attention à la qualité de leurs produits. Notre commune compte vingt-quatre exploitations agricoles. Elles ont toutes une vision biologique même si une seule est reconnue comme telle ». Mais allant plus loin, elle souligne que « c'est une démarche générale, par exemple, nous faisons en sorte de garantir aux enfants de la commune qui fréquentent la cantine une nourriture de qualité ».

Il faut souligner qu'il y a quelques années, sur le même dossier, la mairie de Mornant avait gagné devant le tribunal administratif pour des raisons de procédure. Le plus souvent, la juridiction administrative donne raison au préfet sauf, il y a peu, celle de Nîmes s'agissant d'une délibération du même ordre de la commune de Le Thor (Vaucluse).

Alain Colombet

---- LUXEMBOURG - La première capitale européenne se déclare « Ville sans OGM » ----

par Christophe Noisette

Le 18 février 2009, la Ville de Luxembourg, capitale du Grand Duché du Luxembourg, s'est déclarée « Ville sans OGM » : elle refuse ainsi les OGM sur ses terrains et dans les services de restauration qu'elle gère, tout comme deux tiers des communes du Luxembourg (1).

En été 2006, l'initiative « Luxembourg sans OGM » (2), qui regroupe 27 organisations de la société civile, a été lancée. Depuis, plus des deux tiers des communes (soit 76 au total) se sont déclarées « commune sans OGM ». Rappelons que 83% des Luxembourgeois, selon un sondage ILReS conduit en 2005, rejettent les OGM dans leurs assiettes. « Les OGM sont une problématique d'envergure mondiale avec des conséquences locales, ce qui fait qu'on est tous concernés. De ce fait, nous avons tous une part de responsabilité et la Ville de Luxembourg a pris sa responsabilité. Au nom du principe de précaution, nous avons décidé de protéger la santé des consommateurs et de refuser les OGM dans les assiettes dans nos cantines et nos autres services de restauration. Sur nos terrains, la culture de plantes OGM sera désormais interdite. Nous appelons les autres capitales européennes à suivre l'exemple et à se déclarer également 'Capitale européenne sans OGM' », déclare Viviane Loschetter, échevine de la Ville de Luxembourg en charge de l'environnement.

Désormais, l'Initiative invite les décideurs politiques de la Grande Région à soutenir l'idée d'une « Grande Région sans OGM ».

>>>>>

1, Consulter la carte des zones sans OGM au Luxembourg : <http://www.gmo-free-regions.org/gmo-free-regions/luxembourg.html>

Astrid Agustsson, Chargée de presse, Ville de Luxembourg, +352 4796 5012

2, <http://www.ounigentechnik.lu/definitionen-2/gentechnikfreie-gemeinde-com>

**La confédération paysanne dénonce la position « pro-OGM » du CESE**

AGRICULTURE - Actu-Environnement.com - 12/03/2009

[http://www.actu-environnement.com/ae/news/avis\\_cese\\_semence\\_6917.php4](http://www.actu-environnement.com/ae/news/avis_cese_semence_6917.php4)

Agrandir la police Réduire la police Imprimer l'article Recommander l'article : envoyer par email Réagir à l'article S'abonner à la Newsletter S'abonner au flux RSS

En adoptant le projet d'avis « Semences et recherches : des voies du progrès » présenté par le vice président des chambres d'agricultures, le CESE a choisi de soutenir le lobby semencier, dénonce la Confédération Paysanne.

Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a en effet adopté hier le projet d'avis présenté par Joseph Giroud et consacré à la recherche sur les semences. L'avis explique que l'industrie semencière en France est une force économique et sociale de premier plan et présente des propositions pour soutenir le secteur semencier et dynamiser la recherche. Le CESE demande notamment à l'Assemblée nationale d'adopter au plus vite le projet de loi relatif à la transposition des dispositions de la convention internationale de 1991 sur le certificat d'obtention végétale adopté par le Sénat en 2006.

Mais selon la Confédération Paysanne, ce projet de loi fait du paysan reproduisant sa semence un contrefacteur puisqu'il doit rémunérer les obtenteurs, même lorsqu'il reproduit une variété qui n'est pas protégée par Certificat d'Obtention Végétale (COV). Ce projet de loi fait du Certificat d'Obtention Végétale une confiscation des semences équivalentes au brevet. De plus, contrairement au brevet, le COV n'exige pas de décrire l'invention protégée, le consommateur n'est donc pas informé de la technique utilisée pour la sélection de la variété, dénonce la confédération.

La Confédération Paysanne proteste donc vigoureusement contre l'avis du CESE et revendique les droits des paysans à ressemer leur récolte et des consommateurs à être informés sur les produits qu'ils consomment.

F.ROUSSEL

[http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/03/03/ogm-la-commission-europeenne-desavouee-par-une-majorite-d-etats\\_1162590\\_3244.html#ens\\_id=1154122](http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/03/03/ogm-la-commission-europeenne-desavouee-par-une-majorite-d-etats_1162590_3244.html#ens_id=1154122)

### **OGM : la Commission européenne désavouée par une majorité d'Etats**

C'est une fronde contre la position pro-OGM de la Commission européenne qui pourrait bien faire les affaires de la France. Les Etats membres ont rejeté, lundi 2 mars à Bruxelles, la levée de l'interdiction de la culture du maïs génétiquement modifié de la firme Monsanto (MON 810) en vigueur en Autriche et en Hongrie. Le vote est survenu alors que l'exécutif européen s'apprête à recommander une levée similaire de la clause de sauvegarde sur le MON 810 adoptée en France à la suite du Grenelle de l'environnement.

Lors d'une réunion des ministres de l'environnement, 22 des 27 Etats de l'Union ont refusé de suivre la recommandation de la Commission. Seuls le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède, la Finlande et l'Estonie l'ont soutenue. Plusieurs pays, dont la France, l'Espagne, l'Italie ou l'Allemagne, ont jugé peu judicieux de suivre l'avis du collège des commissaires, alors que l'autorisation de culture du MON 810 arrive à échéance en 2009. Une procédure de renouvellement pour dix ans est en cours.

*"Il s'agit du plus gros score contre une proposition de levée d'une clause sauvegarde, a déclaré [Jean-Louis Borloo](#). C'est une décision politique contre la précipitation de la Commission."* Le ministre français de l'écologie en a de nouveau profité pour mettre en cause les procédures d'autorisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) et les méthodes de l'Agence européenne pour la sécurité alimentaire.

Il espère qu'une majorité équivalente pourra être réunie en cas de vote sur la clause de sauvegarde française. Les Etats membres ont trois mois pour se prononcer pour ou contre la recommandation de la Commission. Mais les débats devraient, cette fois, avoir lieu entre ministres de l'agriculture et non de l'environnement.

A trois mois des élections européennes, les OGM se transforment en "patate chaude" pour le président de la Commission, [José Manuel Barroso](#). Ce vote *"traduit la perte de confiance d'un nombre de plus en plus important d'Etats membres dans le jugement de la Commission européenne sur les questions liées aux OGM"*, ont commenté les coprésidents des Verts au Parlement européen, [Daniel Cohn-Bendit](#) et [Monica Frassoni](#).

Au sein du collège, M. Barroso a passé outre les objections de son commissaire à l'environnement, [Stavros Dimas](#), afin de tenter de relancer la culture du MON 810 dans les Etats qui l'interdisent. Pour justifier ce choix, son entourage met en avant les risques de plainte auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la question des OGM étant un sujet de contentieux avec les Etats-Unis.

*"Je ne vois pas pourquoi on devrait suivre les intérêts d'une seule entreprise américaine et fâcher les citoyens des Etats membres"*, a lancé lundi le ministre allemand de l'environnement, le social-démocrate [Sigmar Gabriel](#).

Philippe Ricard

---- BELGIQUE - 20% des produits alimentaires contaminés par des OGM ----

par Christophe Noisette

En décembre 2008, Test-Achats, une organisation de défense des consommateurs qui regroupe plus de 300 000 membres, a annoncé que sur 113 produits alimentaires (dont 35 étiquetés comme bio) qu'elle a testés au cours de l'année 2008, 22 contenaient des traces d'OGM, dont deux produits biologiques. En 2003, une enquête semblable n'avait détecté aucun OGM.

Douze produits contenaient du maïs ou du soja GM (autorisés dans l'UE) à un taux inférieur à 0,9 %, le taux légal d'étiquetage pour une contamination supposée « accidentelle ».

Sept produits contenaient des traces d'OGM (inférieures à 0,1%) non autorisés par l'Union européenne. La question de leur tolérance est l'enjeu d'âpres discussions au niveau européen. Le règlement 1829/2003 a introduit une disposition transitoire, applicable jusqu'au 18 avril 2007 uniquement, qui vise à tolérer la mise sur le marché des OGM non autorisés (jusqu'à 0,5%) si, d'une part, les instances scientifiques européennes avaient émis un avis favorable et, d'autre part, si les méthodes de détection relatives aux OGM en question sont accessibles au public. Interrogé par Inf'OGM, Test-Achats nous a précisé ne pas savoir quels OGM étaient concernés dans ces sept produits.

Deux produits bio étaient contaminés par des OGM autorisés. Test Achat précise dans son communiqué de presse (1), que « *les produits [bio] enfreignaient la législation européenne au moment de l'analyse par Test-Achats* ». Cependant, du fait de la nouvelle législation communautaire sur l'agriculture biologique, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009, ces produits n'ont plus à être déclassés.

Enfin, un produit, de la marque Crackers Cribbits de Colruyt, contenait plus de 0,9% d'ingrédients d'origine transgénique et aurait dû être étiqueté comme contenant des OGM. De même, Test-Achat n'a pas pu nous dire si le produit a été déclassé et/ou si des poursuites judiciaires avaient été entreprises.

Les responsables de l'enquête concluent en pronostiquant que « *les produits OGM ne resteront plus longtemps une rareté* » sur le marché belge. Et Test-Achats de préciser que l'organisation « *ne se positionne pas en opposition à toute avancée technologique. Mais une avancée n'est digne de ce nom que si elle apporte des effets positifs, connus et mesurables. En ce qui concerne les OGM en tout cas, certaines garanties doivent être maintenues : la liberté de choix du consommateur et celle de l'agriculteur qui opte pour l'un ou l'autre type d'agriculture, des évaluations en profondeur avant qu'un produit ne soit autorisé, etc.* ».

>>>>>

1, <http://www.test-achats.be/securite-alimentaire/un-bilan-alimentation-2008-critique-de-la-part-de-test-achats-s568143.htm>

**Assemblée générale :** samedi 14 mars 2009, aux environs de Lyon. Matin AG statutaires. Après midi formation.

**Association Rés'OGM** Info 8 quai maréchal Joffre 69002 LYON  
04 78 42 95 37 [www.resogm.org](http://www.resogm.org) [resogminfo@free.fr](mailto:resogminfo@free.fr)

Newsletter réalisée par Marie-Aude Cornu, animatrice coordinatrice régionale